

Laon, le 25 février 2020

Le Préfet de l'Aisne

à

**Mesdames et Messieurs les Maires du
département de l'Aisne
Mesdames et Messieurs les Présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale**

En communication à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets

Objet : Coronavirus

PJ : Conduite à tenir pour les personnes de retour d'une zone de circulation du virus

A la fin du mois de décembre 2019, des cas de pneumonies ont été détectés en Chine. La cause de ces infections est un nouveau coronavirus Covid-19. Actuellement, outre la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), il existe des zones où circule activement le virus dont Singapour, la Corée du Sud et l'Italie (régions de Lombardie et Vénétie). Les zones d'exposition à risque peuvent être consultées sur le site Santé Publique France.

De nombreuses mesures ont été prises afin de limiter la propagation de ce virus. Ainsi, un accueil spécifique des voyageurs a été mis en place aux aéroports pour les vols en provenance de Chine, Hong Kong et Macao. Les professionnels et les établissements de santé ont été informés et des recommandations sur la prise en charge d'éventuels cas leur ont été délivrées.

L'évolution de la situation fait l'objet d'un suivi par les autorités sanitaires et l'ensemble des acteurs concernés, en lien avec l'Organisation Mondiale de la Santé. A ce jour, aucun cas n'a été relevé sur le territoire de l'Aisne.

Néanmoins, à titre préventif, il convient de considérer les voyageurs de retour des zones sensibles comme pouvant être des personnes au contact de potentielles victimes infectées. C'est pourquoi, toute personne, ayant séjourné dans ces pays doit bénéficier d'une prise en charge personnalisée.

Aussi, par mesure de précaution les enfants de retour de ces régions ne doivent pas aller à l'école ou être accueillis en crèche ou en centre de loisirs dans les 14 jours suivant leur retour.

Je joins en outre à la présente lettre, une fiche informative relative à la conduite à tenir pour toute personne de retour d'une zone de circulation du virus, qu'elle y soit allée pour des raisons professionnelles ou privées.

Les services de mon cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (pref-bureau-sidpc@aisne.gouv.fr). Une plate-forme téléphonique nationale d'information est par ailleurs en place pour le public au **0800 130 000**.

Le Préfet de l'Aisne



Ziad KHOURY